

Charte de l'adulte bienveillant

Ce document est proposé

par l'**Association Une Vie**

à **Judaïsme en Mouvement**,

dans le cadre du

Plan de prévention des violences sexuelles

et de protection des mineurs.



MODÈLE

CHARTRE DE L'ADULTE BIENVEILLANT

La présente charte engage toute personne intervenant au nom de Judaïsme en Mouvement auprès de mineurs. Elle exprime une exigence simple : **la sécurité, la dignité et le développement des enfants qui nous sont confiés priment sur toute autre considération.**

Signer cette charte, c'est s'engager personnellement à en respecter les principes et à alerter en cas de doute.

1. Une posture d'exemplarité

J'adopte, en toutes circonstances, une attitude respectueuse et adaptée à l'âge des enfants et des adolescents.

Je me garde de tout propos ou comportement à connotation sexuelle, dégradant ou humiliant, même sur le ton de l'humour.

Je ne noue pas de relation d'exclusivité ni de proximité inappropriée avec un enfant ou un adolescent.

2. Les contacts physiques et l'intimité

Je limite les contacts physiques à ce qui est absolument nécessaire, visible et adapté (soins, réconfort d'un jeune enfant, gestes techniques d'une activité).

Je respecte l'intimité des enfants et des adolescents, en particulier lors de la toilette, du change, du coucher et de l'usage des sanitaires.

Je respecte la pudeur de chacun et je n'impose aucun contact.

3. Le principe de non-isolement

Je m'organise pour ne pas me retrouver seul et non visible avec un enfant ou un adolescent (règle de co-visibilité).

Lorsqu'un entretien individuel est nécessaire, il se tient autant que possible dans un lieu visible, et j'en informe un autre adulte responsable.

4. La vie quotidienne et les nuitées

Je respecte les règles de séparation des espaces de couchage et de sanitaires prévues pour les séjours et accueils.

Je n'entre pas seul dans un espace d'intimité d'un enfant ou un adolescent sans nécessité et sans en informer un autre adulte.

5. La communication et le numérique

Je privilégie les canaux collectifs et officiels pour communiquer avec les mineurs et leurs familles.

Je n'entretiens pas de correspondance privée non justifiée avec un mineur, et je ne sollicite ni ne partage de contenus inappropriés.

Je respecte les règles en vigueur concernant le droit à l'image des mineurs comme des personnes majeures.

6. Le respect de la parole de l'enfant

J'écoute avec sérieux ce qu'un enfant me confie, sans le juger ni minimiser.

Je ne mène pas d'interrogatoire et je ne promets pas le secret : j'explique que je dois, pour le protéger, en parler aux personnes compétentes.

7. Le devoir d'alerte

Je signale sans délai toute situation préoccupante, tout comportement inadapté et tout propos qui m'inquiète, par les circuits prévus.

En cas de danger grave, je comprends que la protection immédiate de l'enfant ou de l'adolescent dans le respect du cadre légal et la saisine des autorités compétentes priment sur le reste.

8. Le cadre et les consommations

Je respecte le cadre légal et le règlement intérieur de la communauté, et je m'abstiens de toute consommation incompatible avec l'encadrement d'enfants, d'adolescents ou d'adultes.

Cette charte est lue et co-signée avant toute prise de fonction auprès des mineurs, puis relue et co-signée chaque année.

L'exemplaire signé est conservé par la cellule de gestion des signalements, dans le respect du RGPD.

Je soussigné, reconnais avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à en respecter les principes.

Nom et prénom :

Fonction au sein de la communauté :

Fait à le / /

Signature :

Nom et signature du supérieur hiérarchique :

.....